

Convocation **Assemblée générale**



Associations d'assurés

Samedi 13 octobre 2012 // 9 h 30

Centre des Congrès de Caen

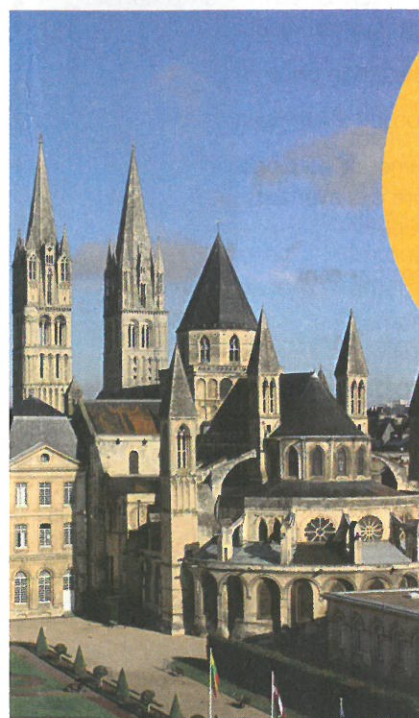
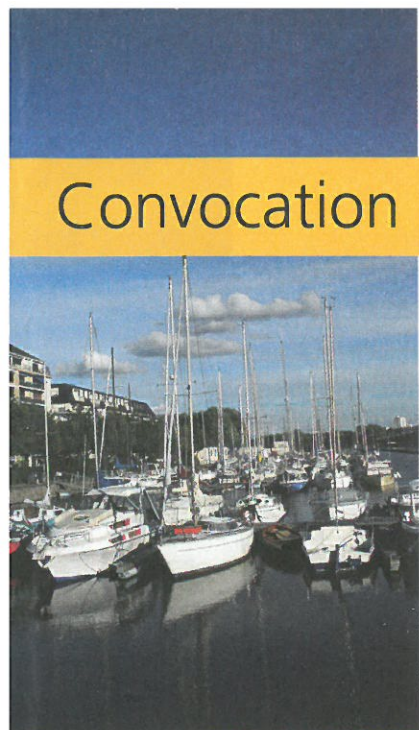
13 avenue Albert Sorel
14000 Caen



Vous êtes adhérent(e) de l'association Alptis.
A ce titre, nous serions très heureux de vous
accueillir à notre Assemblée générale annuelle.
Lors de cette rencontre, nous pourrions échanger
sur le bilan 2011 de notre association et partager
nos projets pour l'avenir...
En toute convivialité !



Georges Coudert
Président Alptis



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des Administrateurs

Bernard **Audras**

Expert-comptable, Rhône

Gérard **Bertrand**

Prothésiste dentaire, Alpes-Maritimes

Gilbert **Bianchi**

Kinésithérapeute, Bouches-du-Rhône

Bernard **Bonnin, Vice-président**

Expert-comptable, Indre-et-Loire

Henri **Chavot, Secrétaire**

Kinésithérapeute, Loire

Jean-François **Chevallier, Secrétaire adjoint**

Architecte DESA, Haute-Savoie

Jean-François **Clément, Vice-président**

Avocat, Rhône

Georges **Coudert, Président**

Géomètre-expert, Rhône

Alexandre **Courtois**

Architecte, Pyrénées-Atlantiques

Bernard **Crouzoulon, Trésorier adjoint**

Expert-comptable, Rhône

Francis **Dupont**

Avocat, Nord

Roger **Durand**

Éducateur spécialisé, Charente-Maritime

Pierre-Paul **Ernst**

Exploitant viticole, Haut-Rhin

Alain **Géniteau, Vice-président**

Avocat, administrateur judiciaire, Finistère

Anne **Giriat**

Secrétaire de direction, Hérault

Patrice **Giroud**

Avocat, Isère

Nicole **Goudard-Francaux, Trésorière**

Expert-comptable, Rhône

François **Laurent**

Agent immobilier, Côte d'Or

Christian **Mathon**

Employé de banque, Drôme

Gilbert **Payan**

Attaché commercial, Ardèche

Anita **Rolland**

Commerçante, Charente-Maritime

Michel **Tribot**

Expert-comptable et Commissaire aux comptes, Essonne

Robert **Unterreiner**

Professeur d'université, Rhône

Président du GRAP

Maurice **Lievens**

Opticien, Charente-Maritime

Ordre du jour

- Ouverture de l'Assemblée Générale de l'association
- Désignation des scrutateurs

Article 18 des statuts

"(...) Lors de l'ouverture de chaque Assemblée Générale, le Président désigne parmi les adhérents présents quatre scrutateurs. Ces derniers veillent à la régularité des opérations de vote".

1. Présentation et approbation du rapport moral pour l'exercice 2011
2. Présentation du rapport financier
3. Rapports du Commissaire aux comptes et observations de la Commission de contrôle
4. Approbation des comptes de l'exercice 2011, quitus au Conseil d'Administration et affectation du résultat
5. Fixation de la cotisation d'association pour 2013
6. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
7. Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe
8. Réponses aux questions posées par écrit

1. Présentation et approbation du rapport moral pour l'exercice 2011

Introduction

En 2011, le groupe Alptis a fêté son 35^e anniversaire. Son parcours, son mode de gouvernance participatif, ses valeurs défendues depuis l'origine, en font aujourd'hui **un modèle original et unique** dans le monde de l'assurance ou de la protection sociale.

Au fil des années, Alptis a su mettre en œuvre les moyens et les outils pour répondre aux attentes et aux besoins de tous nos assurés-adhérents. La qualité de l'offre proposée par notre association repose sur **une capacité d'innovation permanente, mise au service de la simplicité et de l'utilité des services** que nous leur apportons.

Développement de notre association

Du fait de l'extension de la crise financière en Europe et de la dégradation du marché de l'emploi, notre pays a connu en 2011 une conjoncture économique tendue. Une situation qui s'est notamment traduite par un climat de grande incertitude pour beaucoup de nos adhérents.

Notre association a su tenir compte de ce contexte, en apportant **des réponses originales et adaptées face à la crise**, susceptibles d'intéresser un large public.

En lançant fin 2010 de nouvelles garanties santé innovantes, parfaitement positionnées sur le plan du rapport qualité/prix, Alptis a mis en place une stratégie qui s'est avérée gagnante.

De même, les produits de prévoyance et les contrats obsèques ont touché un nombre croissant de personnes.

Ainsi, en 2011, **notre association a accueilli 70 761 nouveaux adhérents**. Il s'agit d'un exploit remarquable pour Alptis, puisque ce chiffre représente une augmentation de 247 % par rapport à ce que nous avons réalisé en 2010, année déjà très encourageante. Nous avons enregistré autant de nouvelles adhésions que sur les trois derniers exercices (2008-2009-2010) cumulés.

Parmi nos motifs de satisfaction, nous avons su contenir le nombre de radiations au regard de la croissance de nos ventes à un taux dix fois moindre que celui de nos adhésions.

Au final, **la progression nette de nos effectifs est de 49 806 adhérents**. Avec un total de 192 816 au 31 décembre 2011, le nombre de nos adhérents a progressé de 30 %. Une des meilleures années depuis la création d'Alptis !

Le succès rencontré par notre offre sur le marché de l'assurance de personnes s'explique enfin par la contribution de nos courtiers partenaires. Ils ont en effet été plus de 5 200 sur tout le territoire, y compris les Antilles et la Guyane, à conseiller nos garanties à leurs prospects et clients.

Pour ce qui concerne la retraite, malgré des volumes moins conséquents que sur nos marchés historiques, nous avons enregistré une croissance de 18 %. Ces résultats encourageants préfigurent un changement de dimension dès 2012 sur ce marché.

Enfin, suite à notre volonté stratégique de pouvoir proposer des produits d'épargne afin de faire face aux incertitudes du long terme, nous avons conclu **un partenariat avec l'UNEP** (Union Nationale d'Épargne et de Prévoyance), association spécialisée dans le domaine de l'assurance vie et de la retraite. Sur la base des valeurs communes que nous partageons, ce rapprochement va nous permettre d'élargir la gamme de produits mis à disposition des adhérents des deux groupes.

Évolution des cotisations et des garanties

A. Les garanties Santé

En santé, les produits et les tarifs évoluent au 1^{er} janvier de chaque année en fonction :

- des taxes et contributions,
- des modifications intervenues sur le régime de base,
- de l'inflation médicale, en référence à l'évolution de la consommation médicale,
- de l'adaptation de nos gammes au marché face à la concurrence,
- des résultats techniques des contrats.

a / Évolution des montants de cotisations d'assurance

La loi de finances de la Sécurité sociale rectificative pour 2011 a relevé la taxe sur les conventions d'assurance applicable aux contrats "solidaires et responsables" de 3,50 % à 7 %, à compter du 1^{er} octobre 2011. Quant aux contrats non responsables et/ou non solidaires, la taxe est passée de 7 % à 9 %.

La Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012 n'a pas prévu de mesures significatives ayant un impact sur les remboursements des complémentaires Santé.

En revanche, le régime général a vu une progression de 3,1 % des dépenses de santé sur l'année 2011.

L'ensemble des acteurs du marché, dans leur grande majorité, ont répercuté l'impact de la hausse de taxe et de la consommation médicale sur les contrats d'assurance.

Chez Alptis, les contrats assujettis à la taxe ont vu, à compter du 1^{er} octobre 2011, leurs tarifs majorés dans une fourchette comprise entre 1,77 % et 3,19 % selon le cas, afin de tenir compte des hausses de taxe.

b / Évolution et aménagement des garanties

A la demande de la commission technique, animée par les adhérents d'Alptis, des forfaits ont été mis en place pour prendre en charge l'implantologie dentaire sur nos contrats lorsque les résultats techniques le permettaient.

B. Les garanties Prévoyance

a / La modification de l'âge de la retraite et ses impacts

Impacts sur les garanties

La loi portant sur la réforme des retraites du 9 novembre 2010 prévoit :

- le relèvement progressif de l'âge d'ouverture des droits à une pension de retraite de 60 à 62 ans,
- le relèvement progressif de l'âge du taux plein de 65 à 67 ans.

Cela entraîne potentiellement l'allongement de la durée de couverture des assurés de 60 à 62 ans par les organismes d'assurance, ainsi qu'une augmentation du provisionnement du risque pour les assurés en arrêt de travail (incapacité et invalidité). Le positionnement des régimes obligatoires en la matière va dans le sens de la prolongation de leur indemnisation jusqu'à 62 ans. Alptis a adapté l'ensemble des contrats incapacité / invalidité dont le terme des garanties était initialement prévu à 60 ans, pour le porter à l'âge de 62 ans.

Par ailleurs, il a été mis en place pour ces contrats, une garantie optionnelle qui permet aux adhérents qui souhaitent poursuivre leur activité, de se couvrir pour l'incapacité de travail jusqu'à 67 ans. S'agissant d'une garantie optionnelle, il n'y a pas d'impact sur la grille tarifaire.

Impacts sur les cotisations d'assurance

Les aménagements réalisés conduisent à renchérir le coût du risque (versement des prestations pendant 2 années supplémentaires), et les tarifs incapacité/invalidité ont dû être augmentés en conséquence.

b / Évolution de la taxe sur les conventions d'assurance

Les contrats "Incapacité de travail", actuellement taxés à 7 %, sont désormais taxés à 9 %.

Vie associative

Tout au long de l'année 2011, les administrateurs d'Alptis se sont investis au sein de l'association, afin de défendre les intérêts de l'ensemble des assurés adhérents.

Au-delà de leur participation au Conseil d'Administration, beaucoup d'entre eux ont également consacré du temps à l'engagement associatif au service du groupe Alptis : actions menées par les 78 comités locaux d'adhérents présents sur tout le territoire, travaux de réflexion dans les commissions consultatives ou au sein du GRAP (le Groupement d'Associations de Prévoyance, qui regroupe les six associations du groupe Alptis).

La Commission de Contrôle

Le rôle de cette commission, constituée dès la création d'Alptis, a été progressivement relayé par celui, rendu obligatoire, du Commissaire aux comptes. Celui-ci certifie les comptes annuels au travers de son rapport de certification présenté à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes. La commission a perdu de sa substance au fil des ans. Nous vous proposons en conséquence, comme le prévoient les statuts, de ne pas renouveler cette commission à compter de l'exercice 2012. Néanmoins, toujours par souci de transparence à l'égard de nos adhérents et de les faire participer au plus près à la vie associative, il sera mis en place, à l'initiative du Conseil d'Administration, une commission financière également composée d'adhérents bénévoles qui donnera, dès 2013, son avis au Conseil :

- sur le projet de budget de l'association et sur sa cohérence au regard des objectifs fixés et de ceux réalisés au titre de l'exercice précédent ;
- sur l'évolution des cotisations statutaires ;
- sur le caractère sécuritaire des placements de la trésorerie de l'association.

La Commission Technique

Elle veille à la prise en compte des attentes des adhérents dans le processus de création et d'aménagement des produits. En 2011, elle a notamment travaillé sur :

- les aménagements et l'évolution des garanties pour 2012 ;
- le nouveau service "MEDECINDirect" ;
- les contrats de prestations funéraires.

La Commission Qualité et Communication

Elle assure la qualité et la clarté des informations transmises aux adhérents. En 2011, elle a notamment travaillé sur les dossiers suivants :

- les outils de suivi de la qualité et d'écoute clients ;
- la création du Passeport Adhérent ;
- la mise en œuvre du nouvel espace adhérent sur www.alptis.org ;

- la constitution d'un panel adhérent.

La Commission Animation

Elle développe la vie associative au sein du groupe Alptis, en s'appuyant en particulier sur le réseau des comités locaux d'adhérents. Hélas, nous avons à relater la disparition à la fin de l'année 2011 de son Président en la personne de

Georges Vuitton. En tant que Vice Président de l'association et membre fondateur d'Alptis, nous lui devons la construction et l'inspiration d'une vie associative riche et active. Son absence est ressentie par tous comme un grand vide.

En 2011, 164 actions de prévention santé ont été organisées par les comités locaux, contre 78 en 2010. Une forte augmentation qui s'explique par une nouvelle dynamique visant à développer les ateliers et forums, actions pédagogiques réservées exclusivement à nos adhérents. Plus de 80 000 adhérents ont été invités à une de ces actions santé, 2 107 y ont participé.

Des partenariats ont également été mis en œuvre en 2011, avec le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (SNAM) ou avec la Jeune Chambre Economique (JCE). Alptis a également été partenaire de Run in Lyon, la plus grande course à pied de la région Rhône-Alpes : 15 000 participants à Lyon, en octobre 2011.

La Commission Sociale

Elle aide ponctuellement les adhérents en difficulté (étalement du paiement des cotisations, aide à l'achat de matériel de soins...). Ses membres travaillent en étroite collaboration avec l'assistante sociale d'Alptis.

L'Observatoire Alptis de la Protection sociale

Créé par Alptis en 1996, ce centre d'études et de recherches sur le monde des travailleurs indépendants et des petites entreprises a connu une activité importante en 2011.

Trois études ont été réalisées, relayées par des Lettres de l'Observatoire :

- Réforme des retraites 2010 : quel impact pour les TNS ? (janvier 2011).
- Comment les TPE ont-elles passé la crise ? (mai 2011)
- Le statut d'EIRL en question (octobre 2011)

Un site internet à l'attention des travailleurs indépendants a été créé par l'Observatoire en novembre 2011 : "Le Mag des indépendants" apporte à ce public toutes les informations qui peuvent l'intéresser, sous la forme d'articles et de vidéos.

Le GRAP (Groupement d'Associations de Prévoyance)

Comme chaque année, le GRAP s'est réuni deux fois en 2011. A travers ses travaux et ses échanges, il joue le rôle de gardien de l'éthique associative et des valeurs qui animent les adhérents d'Alptis.

Conclusion

Depuis toujours, la qualité du service que nous apportons à nos assurés-adhérents constitue pour notre association une priorité. Alptis Assurances, la filiale opérationnelle du groupe Alptis, est d'ailleurs certifiée ISO 9001 depuis 2008 et ce label a été renouvelé par notre organisme certificateur au cours de l'année 2011.

Notre gouvernance participative et la transparence de notre gestion permettent à chacun de nos adhérents, s'il le souhaite, de contribuer au fonctionnement d'Alptis et à ses projets. Notre organisation est stimulée par la synergie qui existe entre 375 collaborateurs salariés et 600 adhérents actifs bénévoles. Ensemble, combinant éthique et performance, ils sont les gardiens de nos valeurs et les acteurs de notre réussite.

Le Conseil d'Administration

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral pour l'exercice 2011, décide d'en approuver les termes dans toutes ses dispositions.

2 • Rapport financier

Nous vous soumettons les comptes de l'association Alptis sur lesquels vous avez à vous prononcer.

Compte de résultat

Recettes

Le total des produits d'exploitation, en progression de 37 % par rapport à 2010, s'établit à 3 437 788 euros. Les droits d'entrée et les cotisations statutaires ont fortement progressé sous l'effet du succès des nouvelles gammes de garanties en santé et prévoyance. Le portefeuille, en croissance de 35 %, est de 192 816 adhérents au 31 décembre 2011 contre 143 010 au 31 décembre 2010.

Charges

Les charges d'exploitation de l'association sont en progression de 38 % par rapport à 2010 et s'établissent à 3 468 204 euros.

L'essentiel de ces dépenses a été consacré à l'animation du réseau de bénévoles (réunions des comités locaux, de la Commission Animation, des Présidents de comités...), ainsi qu'à l'organisation de rencontres associatives avec nos adhérents et le grand public, lors de conférences, ateliers et forums. Le fil conducteur de ces rencontres est de sensibiliser le plus grand nombre possible de personnes sur des thématiques de prévention choisies par la Commission Animation.

L'effort s'est porté également, sur la mise en œuvre de partenariats de notoriété, afin d'accroître la visibilité de l'association.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est négatif à - 30 416 euros.

Résultat des SCI

La quote-part de résultat des SCI diminue par rapport à 2010, conséquence de la baisse des loyers facturés sur le premier semestre de l'année, à la suite du déménagement des équipes de nos sites lyonnais. La totalité de l'immeuble est louée depuis le deuxième semestre 2011.

Résultat financier

Le résultat financier ressort à 142 649 euros, mais il continue à être impacté par le maintien de taux très bas sur le marché monétaire. Nous vous rappelons que les placements sont réalisés sur des placements sans risques.

Résultat courant

L'ensemble de ces éléments permet de dégager un résultat courant de 146 218 euros.

Fiscalité

L'association est fiscalisée au titre de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 35 962 euros. L'exercice dégage ainsi un excédent de 109 598 euros. A compter du 1^{er} janvier 2003, nous avons opté pour l'intégration fiscale en matière d'impôt sur les sociétés : l'association Alptis est la mère d'un groupe composé avec ses filiales, Alptis Assurances et c-mon-assurance.com.

- Alptis Assurances est l'outil professionnel au service des associations,
- c-mon-assurance.com assure depuis 2007 le développement direct d'Alptis sur internet.

Chaque filiale contribue au paiement de l'impôt sur les bénéfices du groupe à hauteur de ce qu'elle aurait payé en cas d'imposition séparée.

Bilan

Actif

L'actif immobilisé tient compte essentiellement :

- des titres ALPTIS ASSURANCES 10 937 221 €
- des titres de la SCI ALPTIS IMMOBILIER 1 088 432 €
- des titres de la SCI LES MANSARDES 246 100 €
- des titres de la SAS c-mon-assurance.com 123 000 €

L'actif circulant intègre une créance de 1 655 891 euros d'impôt société, conséquence de l'intégration fiscale.

Les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont d'un montant de 7 135 774 euros, contre 6 922 527 euros en 2010.

Passif

Le passif est constitué à 81 % par les capitaux propres de l'association, pour un montant de 17 577 053 euros.

Les dettes s'élèvent à 4 213 184 euros et concernent majoritairement des dettes intra groupe liées à l'intégration fiscale à hauteur de 2 577 609 euros, ainsi que des dettes fournisseurs pour un montant de 904 813 euros.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Le succès de notre nouvelle gamme santé et prévoyance lancée fin 2010, ainsi que les nouveaux produits lancés fin 2011, laissent espérer un développement soutenu en 2012.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2011, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Analyse de la situation financière

La situation financière fait apparaître une autonomie et un niveau de trésorerie satisfaisants. Au 31 décembre 2011, le montant des placements et des disponibilités s'établissait à 7 135 774 euros contre 6 922 527 euros au 31 décembre 2010. Notre endettement et nos comptes de dettes n'appellent pas de remarque particulière.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 109 598 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice (109 598,18 euros) en totalité au compte "fonds associatif" qui s'élève ainsi à 17 445 415,12 euros. Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de l'Association seraient de 17 577 052,86 euros.

Situation financière de l'association Alptis →

Situation financière de l'association Alptis

Compte de résultat	31/12/2011	31/12/2010
Produits		
Cotisations d'association	2 785 528,61	2 258 974,05
Droits d'entrée	625 411,11	225 478,83
Produits divers	26 848,77	23 957,47
Total	3 437 788,49	2 508 410,35
Charges		
Achats et charges externes	3 068 210,10	2 087 074,48
Impôts et taxes	28 560,54	29 429,58
Salaires et charges	295 470,77	310 998,91
Amortissements et provisions	25 301,65	30 785,52
Autres charges	50 660,99	54 354,45
Total	3 468 204,05	2 512 642,94
Résultat d'exploitation	- 30 415,56	- 4 232,59
Quote-part de résultat SCI	33 984,28	142 431,27
Produits financiers	142 676,30	83 211,39
Charges financières	26,56	143,86
Résultat financier	142 649,74	83 067,53
Résultat courant	146 218,46	221 266,21
Produits exceptionnels	-	246,52
Charges exceptionnelles	658,28	-
Résultat exceptionnel	- 658,28	246,52
Impôts sur les bénéfices	35 962,00	80 142,00
Intégration fiscale	-	- 38,00
Excédent	109 598,18	141 408,73

Bilan	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISÉ	12 421 567,81	12 442 786,94
Immobilisations incorporelles	16 392,79	36 079,62
Immobilisations corporelles	3 533,98	5 270,20
Immobilisations financières	12 401 641,04	12 401 437,12
ACTIF CIRCULANT	9 370 864,72	7 961 833,36
Créances	2 036 554,92	960 834,39
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	7 135 773,69	6 922 527,26
Comptes de régularisation	198 536,11	78 471,71
TOTAL DE L'ACTIF	21 792 432,53	20 404 620,30
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES	17 577 052,86	17 466 796,55
Fonds associatif	17 335 816,94	17 194 408,21
Fonds de solidarité	130 979,61	130 979,61
Excédent de l'exercice	109 598,18	141 408,73
Amortissements dérogatoires	658,13	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 195,52	1 991,81
DETTES	4 213 184,15	2 935 831,94
Dettes	4 132 184,15	2 854 831,94
Comptes de régularisation	81 000,00	81 000,00
TOTAL DU PASSIF	21 792 432,53	20 404 620,30

3 • Rapports du Commissaire aux comptes

Rapport de certification des comptes annuels

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association ALPTIS ASSOCIATION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I • Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II • Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note "Immobilisations financières" de l'annexe des comptes annuels expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées et nous nous sommes assurés de leur correcte mise en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III • Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Villeurbanne, le 2 juillet 2012

Le Commissaire aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY

Bruno Genevois

Rapport spécial sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Villeurbanne, le 2 juillet 2012

Le Commissaire aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY

Bruno Genevois

4 • **Approbation des comptes de l'exercice 2011, quitus au Conseil d'Administration et affectation du résultat**

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes de l'exercice 2011, qui font apparaître un excédent de 109 598,18 € et un total de bilan de 21 792 432,53 €, et donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé. Elle décide en outre d'affecter l'excédent au fond associatif.

5 • **Fixation des cotisations d'association pour 2013**

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale approuve les montants suivants pour la cotisation d'association 2013, selon les conditions décrites ci-dessous :

Proposition de fixation de la cotisation d'association pour 2013	
Contrats à prime unique	60,00 € en une fois
Gammes Santé de base	1,55 € par mois
Gammes Santé supérieure	2,70 € par mois
Gammes Prévoyance (contrats à primes viagères ou temporaires*)	1,00 € par mois (*pendant la période de cotisation prévue au contrat)
Contrats Retraite	0,01 % des encours
Droit d'entrée	11,00 €

En cas de pluralité de garanties souscrites auprès de l'association Alptis, l'adhérent est redevable de la cotisation d'association la plus élevée parmi les garanties souscrites, et est exonéré du règlement des autres cotisations.

En cas de pluralité de garanties individuelles souscrites auprès d'associations différentes du groupe Alptis, l'adhérent est redevable de la cotisation de l'association de rattachement du contrat le plus ancien en vigueur, et est exonéré du règlement des autres cotisations.

Par exception, les cotisations relatives aux contrats retraite ou à prime unique, restent toujours dues, quel que soit le nombre de garanties souscrites et le nombre d'associations concernées.

Droit d'entrée : il est perçu lors de l'adhésion. Toutefois, il n'est pas dû si l'adhérent est déjà membre d'une association du groupe Alptis.

6 • **Renouvellement partiel du Conseil d'Administration**

• **5 postes à renouveler** : ceux de Pierre-Paul Ernst, Patrice Giroud, Nicole Goudard-Francaux, François Laurent et Robert Unterreiner.

Candidature au Conseil d'Administration - extrait de l'article 9 des statuts

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'une part de douze membres adhérents au moins et de vingt quatre membres adhérents au plus, élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et d'autre part du Président du Groupement dont il est fait mention à l'article 3, membre de droit, ou son représentant.

Les candidatures, pour être recevables, doivent émaner d'adhérents membres de l'association depuis un an au moins et à jour de leurs cotisations.

Sous réserve du respect des dispositions de l'article L.141-7 du Code des assurances, le Conseil d'Administration de l'Association est composé exclusivement d'adhérents :

- jouissant de leurs droits civiques ;
- sauf dérogation qui serait accordée par le Conseil d'Administration, ne recevant aucune rétribution, quelle qu'en soit la nature ou la forme, et ne détenant aucun intérêt (direct ou indirect) ni mandat, social ou autre, dans un organisme d'assurance et/ou de retraite, ou dans tout autre organisme, qu'elle qu'en soit la forme, ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire à celui de l'association, à moins que l'association fasse elle-même partie de cet organisme, ou qu'elle soit membre du même groupement que lui.

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale nomme _____ en qualité de membres du Conseil d'Administration.

7 • **Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe**

Conformément à l'article R.141-6 du Code des assurances, l'Assemblée Générale a seule qualité pour autoriser la signature d'avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'Association et relevant du champ d'application de l'article L.141-7 du même code (contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation à adhésion facultative).

Elle peut toutefois déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée qui ne peut excéder 18 mois, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants dans les matières que la résolution définit.

Le Conseil d'Administration exerce ce pouvoir dans la limite de la délégation donnée par l'Assemblée Générale, et en cas de signature d'un ou plusieurs avenants, il en fait le rapport à la plus prochaine Assemblée.

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale de l'Association confirme la délégation confiée au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article R.141-6 du Code des assurances, de négocier et de signer un ou plusieurs avenants aux contrats de groupe souscrits par l'Association.

Cette délégation de pouvoir d'une durée de 18 mois renouvelable porte sur l'ensemble des contrats de groupe souscrits par l'Association pour la réalisation de son objet social.

L'Assemblée Générale autorise, en outre, le Conseil d'Administration, à subdéléguer les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la présente délégation à toute personne morale qu'il lui plaira selon les modalités définies précédemment.

L'ensemble des avenants signés par le Conseil d'Administration de l'Association, ou par son mandataire, feront l'objet d'un rapport porté à la connaissance de la plus proche Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article R. 141-6 du Code des assurances.

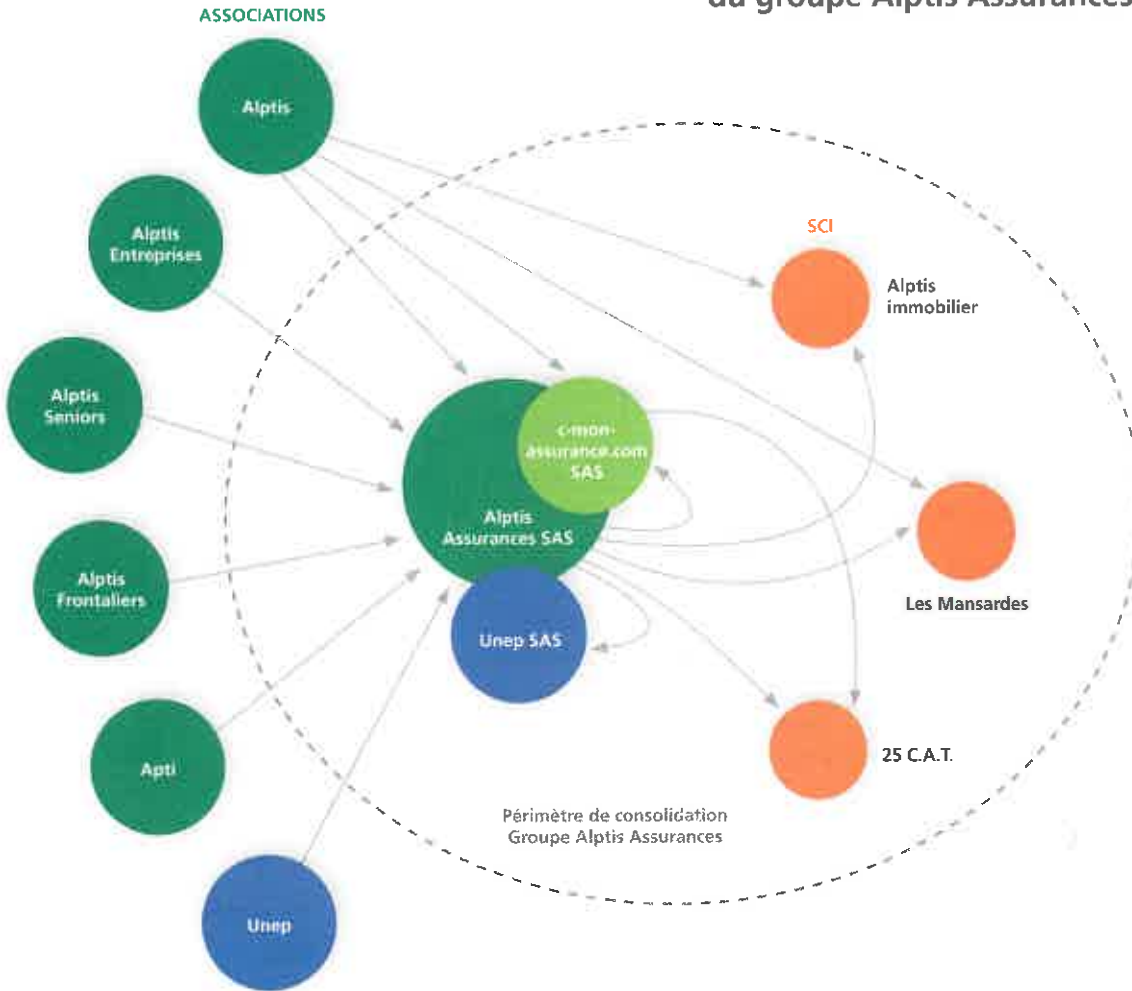
8 • **Réponses aux questions posées par écrit**

Tout adhérent désirant poser une question à laquelle il souhaite obtenir une réponse lors de l'Assemblée Générale, doit le faire par écrit avant le 28 septembre 2012, à l'adresse ci-dessous :

Alptis Association • A l'attention d'Annie Mélinand • 25, cours Albert Thomas 69003 Lyon

Seules les questions d'intérêt général seront présentées à l'Assemblée. ■

Informations financières sur les comptes du groupe Alptis Assurances



Bilan consolidé au 31/12/2011 - Groupe Alptis Assurances

ACTIF		
	31/12/11	31/12/10
Capital souscrit non appelé	12 750,00	12 750,00
ACTIF IMMOBILISE	23 675 206,61	18 662 555,76
Écart d'acquisition	2 436 472,48	-
Immobilisations incorporelles	3 734 537,29	1 514 726,18
Immobilisations corporelles		
Terrains	1 660 012,29	1 660 012,29
Constructions	12 517 189,68	13 050 809,11
Autres immobilisations corporelles	2 109 533,15	1 894 882,91
Immobilisations financières	337 549,05	-
Autres immobilisations financières	879 912,67	542 125,27
ACTIF CIRCULANT	80 462 659,95	67 049 640,69
Créances		
Avances apporteurs d'affaires	4 724 423,11	2 173 041,58
Avances autres fournisseurs	129 657,04	137 119,50
Clients porteurs de risques	21 749 264,55	14 609 133,60
Autres clients et comptes rattachés	1 232 560,76	845 076,39
Personnel et organismes sociaux	27 227,44	22 893,53
État impôts et taxes	192 508,50	4 468,00
État impôts différés	859 561,25	1 075 488,31
Autres créances	7 977 349,26	1 068 469,26
Trésorerie		
Valeurs mobilières de placement	28 847 034,27	35 684 656,53
Disponibilités	13 680 365,89	10 457 443,65
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	1 042 707,88	971 850,34
TOTAL ACTIF	104 150 616,56	85 724 946,45

PASSIF		
	31/12/11	31/12/10
CAPITAUX PROPRES (part groupe)	35 527 405,33	34 997 610,62
Capital social	10 000 000,00	10 000 000,00
Réserves groupe	24 997 642,74	21 180 069,45
Résultat groupe	529 762,59	3 817 541,17
INTÉRÊTS MINORITAIRES	1 193 215,33	1 045 735,59
Réserves hors groupe	1 151 681,39	961 888,14
Résultat hors groupe	41 533,93	83 847,45
PROVISIONS / RISQUES ET CHARGES	2 100 413,05	2 135 407,59
Provisions pour risques et charges	1 630 852,09	1 804 717,90
Provision pour charge d'impôts différés	469 560,96	330 689,69
DETTES	65 329 582,85	47 546 192,65
Concours bancaires courants	52 494,73	71 866,57
Emprunts et dettes financières diverses	9 671 156,34	9 444 670,83
Fournisseurs apporteurs d'affaires	4 115 636,66	3 746 491,64
Autres fournisseurs et comptes rattachés	3 406 313,05	2 898 380,51
Personnel et organismes sociaux	4 416 360,14	4 913 168,47
État impôts et taxes	795 403,14	615 059,90
Porteurs de risques	36 661 866,72	19 615 621,65
Associés comptes courants	698 331,21	699 026,45
Autres dettes	5 300 753,89	5 355 684,75
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	211 266,97	186 221,88
TOTAL PASSIF	104 150 616,56	85 724 946,45

Compte de résultat consolidé au 31/12/2011
Groupe Alptis Assurances

	31/12/11	31/12/10
Production vendue	70 144 464,67	60 370 204,99
Production Immobilisée	103 136,00	62 743,00
Autres produits	3 232 214,05	2 446 689,98
Total produits d'exploitation	73 479 814,72	62 879 637,97
Autres achats et charges externes	46 010 550,64	31 851 128,97
Impôts et taxes	2 959 740,33	2 689 711,75
Charges de personnel	20 332 147,99	19 193 511,71
Amortissements et provisions	3 662 709,21	3 108 849,51
Autres charges	401 830,99	338 879,87
Total charges d'exploitation	73 366 979,16	57 182 081,81
RÉSULTAT EXPLOITATION	112 835,56	5 697 556,16
Produits financiers	1 493 886,88	500 488,70
Charges financières	424 914,81	438 859,22
RÉSULTAT FINANCIER	1 068 972,07	61 629,48
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	1 181 807,63	5 759 185,64
Produits exceptionnels	6 871,49	257 297,43
Charges exceptionnelles	8 375,25	69 211,75
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 503,76	188 085,68
Impôts sur les bénéfices	101 360,00	2 115 684,00
Impôts différés	457 228,17	- 69 801,30
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	621 715,70	3 901 388,62
Dotations amortissements écarts d'acquisition	50 419,17	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	571 296,53	3 901 388,62
Intérêts minoritaires	41 533,93	83 847,45
Résultat net (part du groupe)	529 762,59	3 817 541,17

EXTRAIT DU RAPPORT DE
GESTION DU PRÉSIDENT
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MIXTE DU 19 JUIN 2012

L'activité

Les produits d'exploitation se sont accrus en 2011 de 16,86 % par rapport à l'exercice précédent et ressortent à 73 479 815 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 73 366 979 € et progressent globalement de 28,3 %.

Les achats et charges externes, d'un montant global de 46 010 550 €, progressent de 44,5 % et subissent l'impact de notre fort développement principalement sur la ligne des rétrocessions aux apporteurs d'affaires.

Les autres achats et charges externes progressent de 34,9 %.

Les charges de personnel, en progression de 5,9 % à 20 332 147 €, sont impactées par le développement de l'activité du groupe, la montée en puissance de c-mon-assurance.com et l'arrivée d'UNEP SAS dans le périmètre du groupe.

L'effectif salarié moyen s'élève à 367 contre 345 pour l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation est à l'équilibre à 112 836 € contre 5 697 556 € en 2010.

Les produits financiers ressortent à 1 493 887 € contre 500 489 € en 2010.

Les charges financières intègrent, en année pleine, le coût de financement de l'immeuble du 25 cours Albert Thomas, acquis en fin d'exercice 2007 pour un montant de 424 915 €.

Le résultat courant s'établit ainsi à 1 181 808 €.

Le résultat net de l'ensemble consolidé après impôts ressort à 571 297 € contre 3 901 389 € en 2010.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Le succès de notre nouvelle gamme santé lancée fin 2010 ainsi que les nouveaux produits lancés fin 2011 nous laissent espérer un développement soutenu en 2012. Nous devons continuer à être vigilants sur l'évolution des charges et des ressources à engager pour faire face à la croissance de l'activité.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

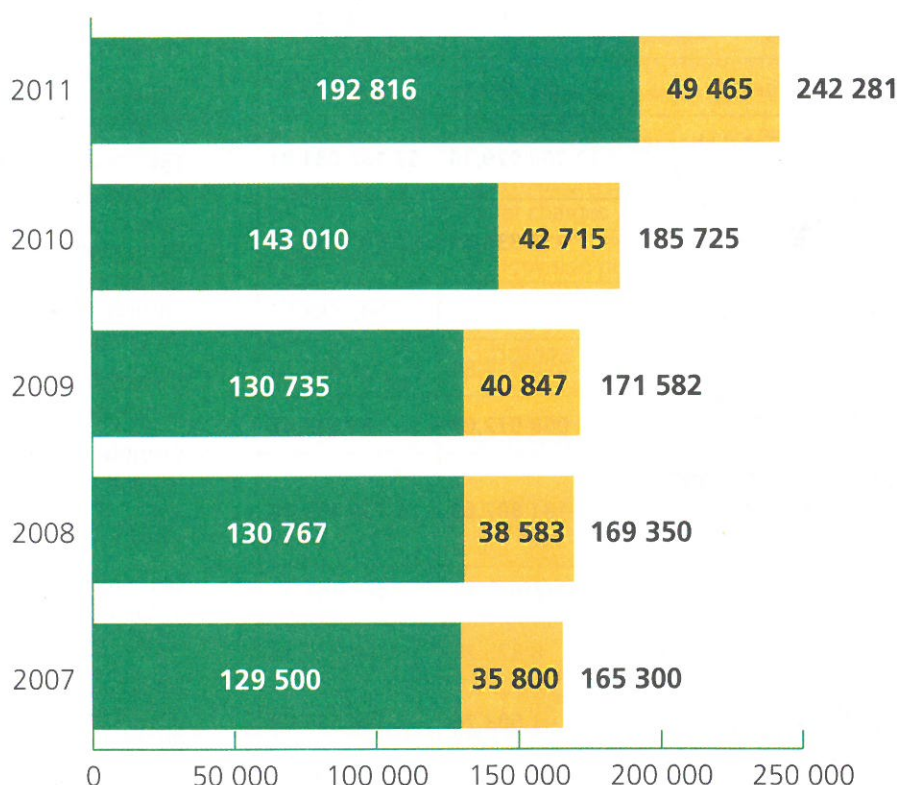
Depuis le 31 décembre 2011, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Analyse de la situation financière du groupe

Les emprunts et dettes financières diverses comprennent, pour un montant de 7 151 930 €, le retraitement du crédit bail immobilier contracté en décembre 2007 afin de financer l'acquisition d'un immeuble pour faire face à la croissance.

La situation financière fait apparaître une autonomie et un niveau de trésorerie satisfaisants. Au 31 décembre 2011, le montant des placements et des disponibilités s'établissait à 42 527 400 € contre 46 142 100 € au 31 décembre 2010. Notre endettement et nos comptes de dettes n'appellent pas de remarque particulière. ■

Focus sur les adhérents



Évolution du nombre des adhérents de l'ensemble des associations Alptis (au 31 décembre)

